

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

12 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi douze février, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux février 2024, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Catherine LE TRIONNAIRE donne procuration à Mme Armelle CHABIRAND
Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

24. Redonner aux Départements leur autonomie financière

Monsieur le Maire rapporte :

Les Départements ont perdu depuis 2021 toute autonomie financière. Leurs recettes dépendent désormais soit de dotations de l'État, soit, pour plus de la moitié, de facteurs exogènes imprévisibles et volatiles comme les variations de la consommation des ménages (TVA) et du marché de l'immobilier (droits de mutation à titre onéreux). Ainsi en 2024, le Département de Loire-Atlantique

percevra environ 70 millions d'euros de moins que prévu, en grande partie à cause de la crise immobilière.

Dans le même temps, le Gouvernement fait peser toujours plus de charges sur les collectivités locales. Quand ce ne sont pas des compétences transférées sans moyens, ce sont des compensations de dépenses obligatoires qui ne sont pas assurées à la bonne hauteur. Ainsi par exemple, le reste à charge pour le Département de Loire-Atlantique des trois allocations individuelles de solidarité (Revenu de solidarité active, l'Allocation personnalisée d'autonomie et la Prestation de compensation du handicap) représente 200 M€ par an qui devraient être financés par l'Etat.

Cette situation a contraint le Département à reporter le vote de son budget 2024 de plusieurs mois pour réussir à réduire de façon importante ses dépenses. Or il est un partenaire majeur des collectivités et de nombreuses associations dans le domaine social, culturel ou sportif par exemple, y compris à Orvault. Les décisions qu'il va être contraint de prendre auront probablement, pour certaines, des conséquences concrètes pour notre territoire.

Nous demandons que l'État soit au rendez-vous pour garantir aux Départements des moyens d'action, avec des recettes fiables, ou qu'il leur donne l'autonomie suffisante pour assurer leurs missions au plus près des citoyens, afin de pouvoir continuer à intervenir en faveur des solidarités humaines et territoriales.

VŒU

Sur proposition de la Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le vœu sur l'autonomie financière des Départements

Extrait certifié conforme
Orvault, le 13 février 2024

Pour le Maire
Le Directeur général

Le secrétaire de séance



Jean-François MAISONNEUVE

Linda PAYET

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 13 FEV. 2024

Et par publication le : 13 FEV. 2024